



Pôle Economie, Environnement et Aménagement
Direction de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Pêche
Service Agriculture et Pêche

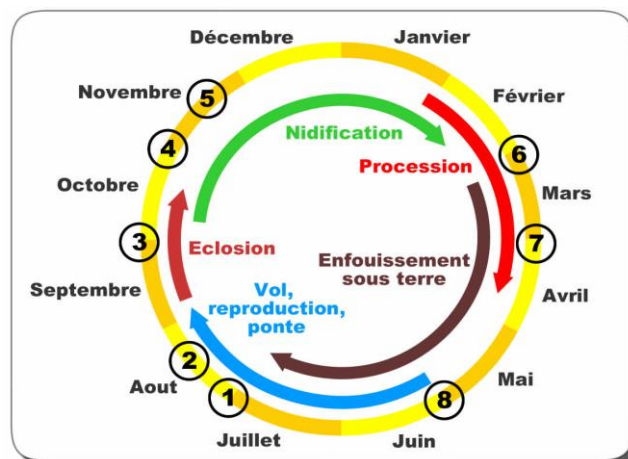
Le cycle biologique

1. Les papillons de la processionnaire sortent de terre et s'accouplent.
2. Envol de la femelle et ponte de 70 à 300 œufs.
3. Les chenilles éclosent 30 à 45 jours après la ponte.
4. Les chenilles changent de couleur et se couvrent de plus en plus de poils.
5. Les chenilles construisent un nid en soie.
6. La colonie conduite par une femelle quitte le nid en procession et s'enfouit dans le sol.
7. Deux semaines plus tard, les chenilles se transforment en chrysalides.
8. Chaque chrysalide se métamorphose en papillon et ils sortent de terre.

La chenille processionnaire du pin



Les chenilles se déplacent en file indienne



Dégâts et nuisances

○ Dégâts sur les pins :

Aiguilles dévorées, formation de nids blancs, dépérissement des branches, aspect inesthétique.

La défoliation n'entraîne pas la mort des arbres atteints (sauf s'ils sont déjà très fragilisés).

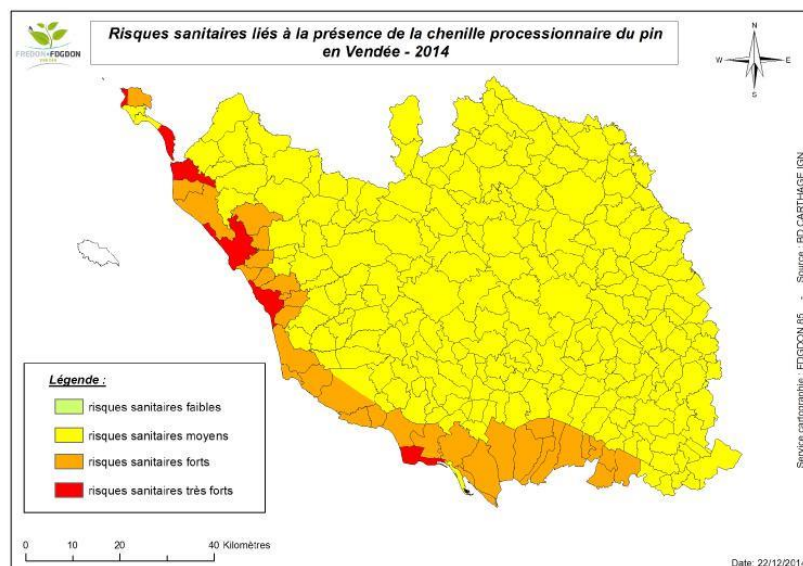
Nid volumineux, blanc, exposé au soleil



Dégâts et nuisances

○ Risques sanitaires :

Les chenilles sont **urticantes**. Leurs poils peuvent causer des désagréments (démangeaisons, œdèmes, troubles oculaires). Très résistants, ils peuvent rester actifs plusieurs années dans le sol.



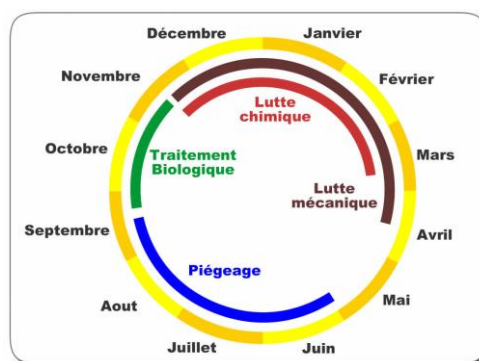
La survenue d'effets sanitaires n'implique pas nécessairement un contact direct avec les chenilles, leurs poils pouvant être dispersés par le vent ou par la tonte d'une pelouse par exemple.

Dans le cas des animaux, si ces derniers lèchent ou touchent des chenilles vivantes, mortes ou des restes de nids, ils peuvent souffrir de divers symptômes. Une action rapide du vétérinaire est nécessaire.

Moyens de lutte

Différents dispositifs permettent de limiter la prolifération de cette espèce :

- Lutte mécanique :
 - Echenillage des branches porteuses de nids. Attention à bien se protéger (masque, combinaison, lunettes et gants).
 - Mise en place d'une collerette sur les pins touchés (éco piège) avant la descente des chenilles.
- Lutte biologique :
 - Pose de nichoirs à mésange et chauve-souris, prédateurs de ces chenilles.
 - Pose d'un piège à phéromones.
- Traitement phytosanitaire biologique : utiliser un insecticide biologique à base de *Bacillus Thuringiensis* (BTI) en septembre et octobre. Respectueux de l'homme et des animaux.
- Traitement phytosanitaire chimique : le diflubenzuron. Non sélectif, il est à employer en période hivernale et uniquement pour les interventions de faible ampleur.



Qui contacter :

- la **mairie** de son domicile (bons d'inscription disponibles pour des traitements individuels)
- Pour les communes du littoral : le **syndicat mixte de lutte contre la chenille processionnaire du pin** : 02.51.90.63.65
- la **FDGDON** de Vendée (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) : 02.51.47.70.61. ou toute autre entreprise spécialisée.